



**Eau
du Bas
Livradois**

Syndicat intercommunal

SIAEP du Bas Livradois
218 rue de la Mairie
63590 AUZELLES
04 73 72 20 72
syndicatbaslivradois@orange.fr

**COMITÉ SYNDICAL DU
SIAEP DU BAS LIVRADOIS**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 à 19h00**

Le 25 Novembre 2024 à 19 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à Auzelles, sous la présidence de Mme Marie Laure NUNES.

Date de convocation du Comité Syndical : le 12 Novembre 2024.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical, elle présente les excuses des délégués absents, remercie les délégués présents, les vice-présidents, le personnel du syndicat et M. BARRAND Bernard (ingénieur), de leur présence.

Présents : Mmes et Mrs NUNES Marie Laure - ROSSI Emilie - DUGNAS Sébastien - BONNET Christian - FONLUPT Alexandre - DESMARET Jean Luc - DAILHOUX Éric - CALLY Dominique - RICHARD Jean Claude - HEUX Christian - MEUNIER Jean Philippe - REDON Michel - PIALOUX Yves - PAGES Patrice - MONTI Christian - MAISTRELLO Bruno - VIENNE Sylvie - COUPAT Mickaël - POINTUD Serge - CHAMPEIX Sébastien - BERTRIX Bernard - BRUT Jérôme - ESPEIL Michel - CHALARON Nicolas - JUILLES Anne Sophie - PEYRET CHABRIER Mireille - RODARIE Stéphane

Représentés : Mmes MARSEILLÈS Françoise par Mr FONLUPT Alexandre - AUZANNEAU Martine par JUILLES Anne Sophie

Absents : Mrs CHOUVY Philippe - CHAMPION Olivier - MASSACRIER Marc

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres votants : 29

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte, désigne M. DAILHOUX Eric, secrétaire, et invite l'Assemblée à examiner l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du compte rendu de la séance précédente

II - Adhésion de commune

- 1) Adhésion de la commune de Condat les Montboissier

III - Travaux

- 1) Le point sur les travaux
- 2) Demande de subvention - programme de travaux 2024 - 2025 : travaux de renouvellement de réseau d'eau potable du village de la Ganille au Moulin du Bost, sur la commune d'Auzelles
- 3) Abandon du captage du Mas

IV - Personnel

- 1) Tableau des effectifs
- 2) Embauche d'un agent titulaire
- 3) Embauche d'un agent en contrat à durée déterminée
- 4) Convention de participation en matière de prévoyance avec le Centre de Gestion

V - Finances

- 1) Fixation du tarif des interventions du Syndicat en 2025
- 2) Fixation du tarif de vente de l'eau aux autres collectivités
- 3) Bail de la Garde

VI - Questions diverses

- 1) Programme de travaux 2025 - 2026

Mme La Présidente :

Je voulais vous demander si nous pouvons ajouter une délibération concernant la demande de subvention pour le programme de travaux 2024 - 2025 concernant les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable du village de la Ganille au Moulin du Bost, sur la commune d'Auzelles. Nous avons déjà délibéré pour demander au conseil département et l'agence de l'eau, mais j'aimerais demander pour la DETR. Êtes-vous d'accord ?

Le Comité syndical est d'accord.

I - PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2024

Il est approuvé à l'unanimité sans observation.

II - ADHESION DE COMMUNE

- 1) Adhésion de la commune de Condat les Montboissier

Mme La Présidente :

Les membres du bureau et moi-même avons reçu à plusieurs reprises les représentants de la commune de Condat les Montboissier. Les comptes administratifs font apparaître un

excédent presque nul avec des travaux qui n'ont pas à être affectés au budget eau. Ils ont bien compris l'enjeu et nous sommes arrivés à une entente. La commune de Condat les Montboissier va verser au syndicat 130 000.00 € sur 10 ans avec un premier versement en 2025. Ainsi que la prise en charge de travaux sur le captage de Jaladis 5 pour environ 35 000.00 €.

Malgré les nouvelles informations du gouvernement concernant le transfert de compétence qui deviendrait optionnel, la commune de Condat confirme sa volonté d'adhérer au syndicat.

Madame la Présidente rappelle que lors de précédentes réunions du Conseil Syndical, elle a informé l'assemblée que la commune de Condat les Montboissier souhaiterait le transfert de son service d'eau potable au SIAEP du Bas Livradois.

Elle informe les délégués que par délibération du 21 Octobre 2024, la commune de Condat les Montboissier a demandé son adhésion au service eau du SIAEP du Bas Livradois.

Elle mentionne l'échéance du transfert obligatoire de compétences eau et assainissement d'une commune à compter du 1^{er} Janvier 2026, soit à une communauté de communes, soit à un Syndicat d'eau supra communautaire.

Et rappelle aussi que par convention en date du 03 Février 2005, le SIAEP du Bas Livradois vend de l'eau à la commune de Condat les Montboissier pour alimenter certains villages de la commune de Condat les Montboissier.

Ce transfert portera sur l'actif, le passif et les différentes dispositions applicables au service de l'eau de cette commune.

Madame la Présidente indique aussi qu'un procès-verbal sera établi parallèlement à cette délibération.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'accepter le transfert de la compétence eau potable de commune de Condat les Montboissier dans son intégralité, qui entraînera, de plein droit, la mise à la disposition au SIAEP du Bas Livradois, des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence au 1^{er} Janvier 2025 avec une participation financière de 130 000.00 € de la commune de Condat les Montboissier, réparti sur 10 ans avec un premier versement en 2025.

La commune de Condat les Montboissier prend en charge les travaux de réhabilitation du captage n°5 situé au lieu-dit Le Jaladis.

Celle-ci devra désigner deux délégués titulaires issus de son Conseil Municipal qui siégeront au Conseil Syndical.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée aux Maires de chacune des communes et Présidents de chacune des communautés de communes adhérentes au SIAEP du Bas Livradois, dont les conseils municipaux et communautaires disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la commune de Condat les Montboissier dans les conditions de la majorité qualifiée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision d'un conseil municipal ou communautaire sera député favorable.

Le Conseil Syndical charge Madame la Présidente d'entreprendre et d'exécuter toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce transfert et donne pouvoir à la Présidente pour signer toutes les pièces concernant ce projet.

III - TRAVAUX

1) Le point sur les travaux

Madame la Présidente donne la parole à M. BARRAND :

En ce moment, il y a deux opérations en cours.

- Les travaux de PPI (Périmètres de Protection Immédiat des captages) 4^e tranche, sont terminés. Il s'agissait de travaux de chemins, clôtures, portails, reprises de regards de captage dans le but de faciliter l'entretien et de protéger l'emplacement des captages.
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, rue de la Côte, au Bourg, sur la commune de Laps ont commencé pour le programme 2023-2024. C'est l'entreprise Delavet qui réalise ces travaux dont 80% sont faits. Il reste les branchements des abonnés, dont quelques-uns en plomb. On a découvert quelques fuites. Ces travaux devraient être finis à Noël.

2) Demande de subvention pour travaux de renouvellement de canalisations entre la Ganille et le chemin de la Bernardie sur la commune d'Auzelles - programme 2024 - 2025

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le dossier relatif à la réalisation de travaux de renouvellement de son réseau d'eau potable (canalisations) entre le réservoir de la Ganille et le chemin de la Bernardie, sur la commune d'Auzelles, établi par la Société d'Études et de Conseils en Assainissement et en Eau (S.E.C.A.E.), 1 allée du château, 63500 Issoire, conformément au marché confiant à cette société la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver le dossier d'étude d'avant-projet pour un montant global de l'opération qui s'élève à 328 000.00 € H.T., dont 308 000.00 € H.T. de travaux, de l'autoriser à solliciter des subventions pour ce projet auprès de la Préfecture pour la D.E.T.R. et à lancer la consultation.

3) Abandon du captage du Mas

Madame la Présidente rappelle au Comité le programme de travaux 2022 2023 concernant la réalisation des travaux de suppression du réservoir du Mas sur la commune d'Echandelys, impliquant l'alimentation du village du Mas par le réservoir de Fiosson.

Elle explique que suite à ces travaux, le captage du Mas n'est plus en service et que l'exploitation de ce captage est arrêtée.

Elle demande au Comité s'il est d'accord pour abandonner l'exploitation de ce captage.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte l'arrêt de l'exploitation du captage du Mas sur la commune d'Echandelys.

IV - PERSONNEL

1) Tableau des effectifs

Madame la Présidente informe le Comité qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avancement de grade d'un agent, un poste de technicien a été créé.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Technicien	B	1	1	0
Agent de maîtrise	C	2	1	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0

Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	0	0
Adjoint Technique	C	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2	2	0
TOTAL		9	6	0

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

2) Embauche d'un agent titulaire ou d'un agent en contrat à durée déterminée

Madame la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de recruter un nouvel agent pour la filière technique ; ce nouvel agent sera chargé d'assurer l'ensemble des tâches du Syndicat ; elle ajoute que l'agent que l'on avait cet été n'a pas souhaité rester.

Elle propose de recruter soit un adjoint technique territorial contractuel, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Janvier 2025 jusqu'au 30 Juin 2025, renouvelable si nécessaire, sur un emploi non permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, soit un adjoint technique ou un adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe de catégorie C, sur un emploi permanent à temps complet pour exercer les fonction d'agents de service des eaux, d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le poste sera créé en permanent ou non permanent suivant les offres d'embauche que recevra le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte l'une ou l'autre des propositions ci - dessus et autorise Mme la Présidente à signer tout acte se rapportant à la présente décision.

3) Convention de participation en matière de prévoyance avec Centre de Gestion

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que certains agents du Syndicat adhèrent au contrat prévoyance « maintien de salaire », contre le risque de perte de salaire consécutif à un arrêt maladie et que depuis 2013, le Syndicat donne une participation employeur de 10 euros, chaque mois, à chaque agent adhérent à ce contrat.

Au moment de la mise en place de cette participation, l'ancien comité avait voté pour la moitié de la cotisation.

Elle explique qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, cette participation employeur, devient obligatoire pour un montant mensuel compris entre un minimum de 7 euros et un maximum couvrant la totalité de la cotisation de l'agent.

Elle expose que le Centre de Gestion peut proposer aux employeurs territoriaux des garanties de protection sociale complémentaire issues de contrats collectifs et que le Syndicat du Bas Livradois l'a donc mandaté afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance, sans toutefois être obligé d'y adhérer.

Elle indique que la consultation mutualisée a été menée par le Centre de Gestion pour la mise en œuvre d'un contrat collectif de prévoyance et que l'attributaire est Alternative Courtage / Territoria Mutuelle.

Elle explique que ce contrat paraît satisfaisant pour la collectivité et les agents et demande au Comité Syndical s'il est d'accord pour adhérer à ce contrat Prévoyance du Centre de Gestion, après consultation du Comité Social Territorial.

Elle informe le Comité que pour acter ce rattachement, une convention d'adhésion devra être établie entre le SIAEP du Bas Livradois et le Centre de Gestion.

Elle indique aussi au Comité qu'il doit fixer le montant de la participation employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé du Syndicat du Bas Livradois et que celui-ci peut être fixé en euros ou en pourcentage. Elle propose une participation de 50 % de la cotisation versée mensuellement par les agents adhérents de ladite convention, par agent et par mois à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte et adopte toutes les propositions ci-dessus.

V - FINANCES

1) Fixation du tarif des interventions du Syndicat en 2025

Madame la Présidente demande au Comité Syndical de fixer pour 2025 le tarif des différentes interventions du Syndicat à la charge d'abonnés ou de tiers.

Après délibération, le Comité, à l'unanimité, fixe le tarif hors taxes à appliquer en 2025 :

<u>REMISE EN ETAT DU RESEAU ENDOMMAGE PAR DES ABONNES OU DES TIERS</u>	
- Forfait déplacement et une heure de main d'œuvre	70.00 €
- Main d'œuvre horaire au - delà du forfait	36.00 €
<i>Fournitures utilisées : prix de revient au jour de la pose</i>	
<u>FOURNITURE ET POSE DE BRANCHEMENTS NOUVEAUX</u> (dans la fouille ouverte par le demandeur)	
- Forfait englobant la fourniture et la pose du dispositif de branchement, du compteur avec robinet d'arrêt et de purge avec 5 m de P.E.	
Pour compteur D.N. 15 et D.N. 20	510.00 €
Pour compteur D.N. 25, D.N. 32 à D.N. 40 et plus	770.00 €
<i>Au-delà des 5 m, le coût de la conduite, des pièces nécessaires à l'exécution du branchement et de la main d'œuvre est pris en charge par le S.I.A.E.P. du Bas Livradois jusqu'à concurrence de 500.00 € H.T., hors forfait</i>	
- Regard traditionnel pour compteur Type 15 P avec isolation	250.00 €
- Regard Isopact ou Isocyl pour compteur P.E. 25 couvercle en fonte avec isolation	250.00 €
- Col de cygne	45.00 €
<u>REPLACEMENT DE COMPTEURS GELES OU DETERIORES ET PLAQUES POUR REGARDS</u>	
- Compteurs Ø 15 mm	65.00 €
- Compteurs Ø 20 mm	70.00 €
- Forfait déplacement et une heure de main d'œuvre	70.00 €
- Fourniture d'une plaque pour regard	50.00 €
<u>REOUVERTURE DE BRANCHEMENT RESILIE PAR L'ABONNÉ OU LE SYNDICAT</u>	

- Si le branchement est en bon état de fonctionnement : forfait pour déplacement, main d'œuvre et droit de réouverture Si le branchement est détérioré, donc à refaire, en plus du coût de la réouverture, les pièces seront facturées au prix de revient au jour de la pose	123.00 €
<u>FERMETURE ET REOUVERTURE DE VANNE DE BRANCHEMENT INDIVIDUEL SUR DEMANDE DE L'ABONNÉ</u>	
Redevance forfaitaire à chaque intervention	20.00 €
<u>UTILISATION DE LA MINIPELLE</u>	
- Utilisation avec chauffeur lors d'interventions pour modifications de branchements ou réparations à la charge d'abonnés (tarif horaire)	70.00 €

2) Fixation du tarif de vente de l'eau aux autres collectivités

➤ SIAEP Rive Gauche de la Dore

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le prix de l'eau cédée au Syndicat Rive Gauche de la Dore est fixé par une convention pour utilisation commune d'ouvrages d'adduction d'eau potable et pour cession d'eau potable réciproque, établie en Octobre 2014.

Pour l'année 2025, le prix de l'eau vendue au Syndicat Rive Gauche de la Dore suit la même variation en valeur absolue que le prix au m³ payé par les abonnés du S.I.A.E.P. du Bas Livradois.

Pour l'année 2025, le prix de vente de l'eau aux abonnés ayant augmenté de 0.05 €, le prix de vente de l'eau au Syndicat Rive Gauche de la Dore augmentera donc de 0.05 €.

Le Comité décide, après délibération, de fixer le prix de l'eau cédée au Syndicat Rive Gauche de la Dore en 2025 à 0,83 € HT, le mètre cube.

➤ SIAEP de la Faye

Madame la Présidente relate au Comité Syndical que le prix de vente de l'eau cédée au SIAEP de la Faye est fixé par une convention établie le 27 Novembre 2018.

Celle - ci expose que le prix de l'eau traitée vendue au SIAEP de la Faye est fixé de la façon suivante :

Le prix de l'eau vendue au SIAEP de la Faye sera le même que celui fixé par le SIAEP de la Faye aux collectivités non-membres de sa structure auxquelles il vend de l'eau et il évoluera dans les mêmes conditions.

Ainsi, pour l'année 2025, le prix de l'eau vendue au SIAEP de la Faye sera de 1.07 € HT le m³.

Après délibération, le Comité décide de fixer le prix de l'eau cédée au SIAEP de la Faye en 2025 à 1.07 € HT, le mètre cube.

3) Bail de la Garde

Madame la Présidente rapporte au Comité Syndical que le loyer du site de la Garde sur la commune de Saint Jean des Ollières où est implanté un relais de radio téléphone du Centre Hospitalier d'Issoire évolue chaque année dans les mêmes proportions que l'indice national des prix de la construction du 1^{er} trimestre.

Que l'indice du 1^{er} trimestre 2023 était de 2 077 et que celui du 1^{er} trimestre 2024 est de 2 227. Qu'en conséquence, le pourcentage à augmenter de 7.22 %.

Elle demande de bien vouloir fixer le loyer au 1^{er} Octobre 2024.

Après délibération, le Comité, à l'unanimité, décide de fixer le loyer du 1^{er} Octobre 2024 au 30 Septembre 2025 à 432.79 Euros hors taxes.

VI - QUESTIONS DIVERSES

1) Programme de travaux 2025 - 2026

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que les prochains travaux envisagés pourraient être une interconnexion entre le réservoir de la Bournerie et le réservoir des Logis sur la commune de Condat les Montboissier, ainsi que l'installation de la télégestion sur cette nouvelle commune.

Selon le montant estimé de ces travaux, nous pourrions peut-être envisager de refaire une partie de la canalisation en bas du village de « Deux Frères », sur la commune d'Echandelys. Il s'agit de 160 ml de canalisation qui casse souvent sur lequel il y a cinq branchements.

M. PIALOUX : Les travaux de la Guillerie en sont où ?

Madame la Présidente : On attend le prochain programme de l'agence de l'eau pour savoir si nous pouvons faire subventionner ces travaux de DUP.

De plus, il y a M. HOARAU de l'ARS qui nous a informés que sur la commune de Condat les Montboissier, il y a une DUP à refaire. On va donc certainement l'ajouter aux captages de la Guillerie.

M. BARRAND : En fait, les émergences sortent du périmètre. Normalement, l'agence de l'eau présente son programme le 06 janvier 2025.

Madame la Présidente lève la séance à 20 heures 30, en remerciant les délégués et autres personnes présentes.

Auzelles, le 24 Février 2025

La Présidente



Marie Laure NUNES

Le Secrétaire de séance

Éric DAILHOUX